

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 31 mars 2025,

Objet : Suite des discussions avec la société Eolane – Tribunal de Commerce de Paris

Suite à l'audience du lundi 31 mars 2025, notre projet de reprise n'a pas été retenu.

En effet, notre projet prévoyait un périmètre de reprise plus restreint par rapport aux autres repreneurs, concentré sur un site de production en France, celui de Douarnenez et la société du Maroc comprenant les 2 sites locaux, ainsi que la reprise de certains actifs.

Cette acquisition aurait permis :

La création d'un **Pôle de compétences Français dans le secteur de la Défense** alliant le savoir-faire de Cofidur à l'expérience et au potentiel du site de Douarnenez. Ce projet avait également l'ambition de pérenniser des emplois sur le long terme.

Le développement des activités « best cost » dans les domaines de l'aéronautique et du ferroviaire sur un marché local au Maroc. Dans cet objectif, le Groupe souhait s'appuyer sur ses expertises et ses certifications **Nadcap et Iris** pour accompagner les équipes locales.

La reprise de certains actifs isolés des sociétés EOLANE ANGERS, NEUILLY EN THELLE et VALENCE.

Même si nous aurions préféré que les activités liées à la défense puissent rester dans le savoir-faire d'un Groupe Français comme COFIDUR, nous souhaitons le meilleur à l'ensemble des salariés et des activités du Groupe EOLANE.

Laurent DUPOIRON

Président

Groupe COFIDUR

